

CDIP/28/INF/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 19 avril 2022

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑huitième session  
Genève, 16 – 20 mai 2022**

De l’idée à l’entreprise – présentation du Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient une présentation du Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises intitulé “De l’idée à l’entreprise” et élaboré dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement visant à renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations figurant dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**DE L’IDÉE À L’ENTREPRISE**

**PRÉSENTATION DU GUIDE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L’INTENTION DES JEUNES ENTREPRISES[[1]](#footnote-2)**

La publication intitulée “[De l’idée à l’entreprise, Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4545)”[[2]](#footnote-3) a été conçue comme un guide facile à utiliser pour permettre aux jeunes entrepreneurs de comprendre les tenants et les aboutissants du système de la propriété intellectuelle à différentes étapes du développement de leur start‑up. Le système de la propriété intellectuelle joue un rôle important tout au long de ce parcours et doit être pleinement intégré à la stratégie commerciale de l’entreprise et la soutenir. Cette publication donne des conseils sur la manière dont les jeunes entreprises peuvent utiliser le système de la propriété intellectuelle pour rester compétitives et comprendre les risques qui peuvent survenir si elles l’ignorent. Elle se concentre sur une start‑up qui tente de mettre sur le marché une solution technologique innovante, mais les principes devraient être tout aussi utiles aux start‑up qui ne sont pas basées sur la technologie mais qui ont une idée de marketing originale, qui s’adressent à un marché de niche ou qui fournissent un service innovant. Le système de la propriété intellectuelle offre quelque chose à toutes les entreprises, mais à certaines plus qu’à d’autres.

Les chapitres du guide suivent le parcours d’une start‑up, de l’idée au marché. Le premier chapitre, intitulé “Protéger votre innovation”, traite de l’importance des droits de propriété intellectuelle pour protéger les innovations et explique comment les brevets, les secrets d’affaires et le droit d’auteur peuvent être utilisés pour obtenir la propriété de solutions innovantes et créatives.

Toutefois, il ne suffit pas d’avoir un bon produit. Il faut convaincre les clients de l’acheter. Dans un marché concurrentiel où de nombreux produits similaires se disputent les faveurs des clients, l’entreprise doit être créative pour attirer les consommateurs vers leur produit et les détourner de ceux de leurs concurrents. À cet égard, le chapitre intitulé “Distinguer votre produit sur le marché” aborde la question des logos, des dessins et modèles et d’autres aspects créatifs utilisés pour créer un produit original et attrayant et la manière dont ils peuvent être protégés par des marques, des droits de dessin ou modèle ou par le droit d’auteur.

Le chapitre intitulé “Se lancer à l’international” prépare la start‑up à développer ses activités. Reposant sur le principe de territorialité, qui prévoit que les droits de propriété intellectuelle sont limités au territoire sur lequel ils ont été obtenus, les possibilités qu’offrent les systèmes de dépôt de demandes internationales gérés par l’OMPI sont abordées dans ce chapitre. Les procédures de dépôt d’une demande de protection dans de nombreux pays selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid ou le système de La Haye sont détaillées.

Le chapitre “Autres stratégies d’exploitation de la propriété intellectuelle” présente en détail les différentes possibilités d’utilisation des droits de propriété intellectuelle, qui sont des actifs commerciaux permettant d’augmenter les revenus de l’entreprise par la concession de licences ou la vente et d’obtenir des financements pour attirer des partenaires et des collaborateurs.

La propriété intellectuelle est également importante en matière de gestion des risques. Même si une start‑up estime que le système de la propriété intellectuelle ne présente aucun intérêt pour elle, il est important qu’elle comprenne les effets du système de la propriété intellectuelle en matière de gestion des risques. Le chapitre consacré à la “Gestion des risques” étudie cette question de manière plus approfondie.

Le guide examine aussi deux vastes domaines transversaux, à savoir les audits de propriété intellectuelle et les bases de données de propriété intellectuelle. Les audits de propriété intellectuelle peuvent être pertinents à différents stades de développement de l’entreprise ou ils peuvent être motivés par divers événements. Les bases de données de propriété intellectuelle sont quant à elles des ressources extraordinaires : elles fournissent aux jeunes entreprises des informations qui peuvent les inspirer, les aider à éviter de porter atteinte aux actifs de tiers, leur permettre de comprendre les tendances, de trouver des partenaires, etc. Les deux derniers chapitres portent sur ces domaines.

Finalement, le guide présente des études cas illustrant comment des femmes du monde entier ont utilisé le système de la propriété intellectuelle pour créer des entreprises prospères.

Le guide est disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe et japonais. Il peut être consulté à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4545>.

[Fin de l’annexe et du document]

1. Ce guide a été élaboré dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement visant à [renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=406377). [↑](#footnote-ref-2)
2. La première mouture du guide a été établie par M. Omer Hiziroglu, directeur exécutif chez TLS.IP, Istanbul (Turquie). Elle a été conçue et supervisée par la chef de projet, Mme Tamara Nanayakkara, conseillère à la Division de l’appui aux PME et à la création d’entreprises. [↑](#footnote-ref-3)